

Mise à jour de la table 8.3 pour les bénéficiaires de l'exonération "6ème mois de grossesse"

• <i>Date d'application de la mesure :</i>		Immédiate
• <i>Textes associés :</i>		
• <i>Professionnels de Santé concernés :</i>		Tous PS
• <i>Cahier des Charges SESAM-Vitale concerné:</i>		1.40
• <i>Référentiel TLA concerné :</i>		Oui
• <i>Impact de cette version de FR</i>	Tables	Oui
	Tests	Non

Contexte de l'évolution

L'ensemble des frais pharmaceutiques est pris en charge à 100% y compris les médicaments anciennement à vignette bleue et à vignette orange pour les bénéficiaires « 6ème mois de grossesse ».

Modalité de mise en œuvre

Cette fiche met donc à jour la table 8.3 pour les codes situation 0103, 0107, 0110, 0203, 0207, 1003 et 9003.

Légende

Texte surligné en jaune Ajouts par rapport au CDC SESAM-Vitale

~~Texte barré~~ Suppressions

Détail de l'évolution

➤ **Les modifications apportées à la table 8.3 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :**

Table 8.3 : table des taux de remboursements des Pharmaciens

Code situation	Règles à appliquer lorsque le code ALD = 0 ou si la réponse est NON à la question « les soins sont-ils conformes au protocole ALD ? »	Code Justificatif d'exonération
0100	ni exonération, ni modulation	pas d'exonération
0101	100 %	assuré ou bénéficiaire exonéré
0102	<ul style="list-style-type: none"> • PH2, PM2, HD2, HG2, MHU, PMH 15% • PH4, PM4, HD4, HG4 30% <li style="text-align: right;">Autres 100 % 	assuré ou bénéficiaire exonéré
0103	<ul style="list-style-type: none"> • 100 % • PH2, PM2, HD2, HG2, MHU, PMH 15% • PH4, PM4, HD4, HG4 30% <li style="text-align: right;">autres 100 % 	assuré ou bénéficiaire exonéré
0104	<ul style="list-style-type: none"> • PH2, PM2, HD2, HG2, MHU 15 % • PH4, PPI, HD4, HG4 30% • HDA, HDE, HDR, PH7, HD7, HG7 65 % <li style="text-align: right;">autres 80 % 	FSV
0105	<ul style="list-style-type: none"> • PH2, PM2, HD2, HG2 15 % • MHU, PMH 65 % • PH4, PM4, PPI, HD4, HG4 80% <li style="text-align: right;">autres 90% 	pas d'exonération
0106	<ul style="list-style-type: none"> • PH2, PM2, HD2, HG2 15% • MHU, PMH 65 % • PH4, PM4, HD4, HG4 80 % <li style="text-align: right;">autres 100 % 	assuré ou bénéficiaire exonéré
0107	<ul style="list-style-type: none"> • 100 % • PH2, PM2, HD2, HG2 15% • MHU, PMH 65 % • PH4, PM4, HD4, HG4 80 % <li style="text-align: right;">autres 100 % 	assuré ou bénéficiaire exonéré
0108	<ul style="list-style-type: none"> • PH2, PM2, HD2, HG2 15 %, • MHU, PMH 65 % • PH4, PM4, PPI, HD4, HG4 80% <li style="text-align: right;">autres 90% 	pas d'exonération
0109	<ul style="list-style-type: none"> • PH2, PM2, HD2, HG2 15% • MHU, PMH 65 % • PH4, PM4, HD4, HG4 80 % <li style="text-align: right;">autres 100 % 	assuré ou bénéficiaire exonéré
0110	<ul style="list-style-type: none"> • 100 % • PH2, PM2, HD2, HG2 15% • MHU, PMH 65 % • PH4, PM4, HD4, HG4 80 % <li style="text-align: right;">autres 100 % 	assuré ou bénéficiaire exonéré
0200	ni exonération, ni modulation	pas d'exonération

Code situation	Règles à appliquer lorsque le code ALD = 0 ou si la réponse est NON à la question « les soins sont-ils conformes au protocole ALD ? »		Code Justificatif d'exonération
0201	100 %		assuré ou bénéficiaire exonéré
0202	<ul style="list-style-type: none"> PH2, PM2, HD2, HG2, MHU, PMH 15% PH4, PM4, HD4, HG4 30% 	autres 100 %	assuré ou bénéficiaire exonéré
0203	<ul style="list-style-type: none"> 100 % PH2, PM2, HD2, HG2, MHU, PMH 15% PH4, PM4, HD4, HG4 30% 	autres 100 %	assuré ou bénéficiaire exonéré
0204	<ul style="list-style-type: none"> PH2, HD2, HG2, MHU 15 % PH4, PPI, HD4, HG4 30% HDA, HDE, HDR, PH7, HD7, HG7 65 % 	autres 80 %	FSV
0205	90 %		pas d'exonération
0206	<ul style="list-style-type: none"> PH2, PM2, HD2, HG2, MHU, PMH, PH4, PM4, HD4, HG4 90 % 	autres 100 %	assuré ou bénéficiaire exonéré
0207	<ul style="list-style-type: none"> 100 % PH2, PM2, HD2, HG2, MHU, PMH, PH4, PM4, HD4, HG4 90 % 	autres 100 %	assuré ou bénéficiaire exonéré
0225	En rapport avec un accident : OUI	non remboursé (cf. R35)	pas d'exonération
	En rapport avec un accident : NON	90 %	pas d'exonération
0226	En rapport avec un accident : OUI	non remboursé (cf. R35)	pas d'exonération
	En rapport avec un accident : NON	<ul style="list-style-type: none"> PH2, PM2, HD2, HG2, MHU, PMH, PH4, PM4, HD4, HG4 	assuré ou bénéficiaire exonéré
0227	En rapport avec un accident : OUI	non remboursé (cf. R35)	pas d'exonération
	En rapport avec un accident : NON	<ul style="list-style-type: none"> PH2, PM2, HD2, HG2, MHU, PMH, PH4, PM4, HD4, HG4 	assuré ou bénéficiaire exonéré
0300	ni exonération, ni modulation		pas d'exonération
0301	ni exonération, ni modulation		pas d'exonération
0302	<ul style="list-style-type: none"> PH2, PM2, HD2, HG2, MHU, PMH 15% PH4, PM4, HD4, HG4 30% 	autres 100 %	assuré ou bénéficiaire exonéré
0303	<ul style="list-style-type: none"> PH2, PM2, HD2, HG2, MHU, PMH 15% PH4, PM4, HD4, HG4 30% 	autres 100 %	assuré ou bénéficiaire exonéré

Code situation	Règles à appliquer lorsque le code ALD = 0 ou si la réponse est NON à la question « les soins sont-ils conformes au protocole ALD ? »	Code Justificatif d'exonération
0304	<ul style="list-style-type: none"> • PH2, HD2, HG2, MHU 15% • PH4, PPI, HD4, HG4 30% • HDA, HDE, HDR, PH7, HD7, HG7 65 % • autres 80% 	FSV
0400	<ul style="list-style-type: none"> • Prestations de la table T21.11 : 100% • Autres : 75% 	pas d'exonération
0401	<p>Poser la question : « PRESCRIPTION ETABLIE PAR MEDECIN SNCF (sur imprimé 1032 ou avec mention de Médecin SNCF) ? »</p> <p>SI LA REponse EST OUI : le taux est de 100 %</p> <p>SI LA REponse EST NON :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si la spécialité du prescripteur est présente en table T20.1 : 100% • sinon : cf. code situation 0100 	Service médical SNCF
0403	taux du Régime Général de sécurité sociale (gestion identique au code couverture 00100 du Régime Général par application des taux de base figurant dans la table 4).	Pas d'exonération
0404	100 %	assuré ou bénéficiaire exonéré
0405	100 %	assuré ou bénéficiaire exonéré
0406	taux du Régime Général de sécurité sociale (gestion identique au code couverture 00102 du Régime Général par application des taux figurant dans la table 8.3).	identique à celui précisé dans la table 8.3
0407	taux du Régime Général de sécurité sociale (gestion identique au code couverture 00106 du Régime Général par application des taux figurant dans la table 8.3).	identique à celui précisé dans la table 8.3
0408	taux du Régime Général de sécurité sociale (gestion identique au code couverture 00105 du Régime Général par application des taux figurant dans la table 8.3).	identique à celui précisé dans la table 8.3
0409	taux du Régime Général de sécurité sociale (gestion identique au code couverture 00104 du Régime Général par application des taux figurant dans la table 8.3).	identique à celui précisé dans la table 8.3
0414	100 %	pas d'exonération
0415	100 %	assuré ou bénéficiaire exonéré
0500	gestion identique au code couverture 00100 du Régime Général par application des taux de base du Régime Général figurant en table 4 ni exonération, ni modulation (cf. table 4 colonne Régime Général)	pas d'exonération
0501	gestion identique au code couverture 00101 du Régime Général (100 %)	assuré ou bénéficiaire exonéré
0502	gestion identique au code couverture 00102 du Régime Général	assuré ou bénéficiaire exonéré
0503	gestion identique au code couverture 00103 du Régime Général	assuré ou bénéficiaire exonéré
0504	gestion identique au code couverture 00104 du Régime Général	FSV
0700	Soins non conformes au protocole ALD : 100%	exonération régimes spéciaux
1000	ni exonération, ni modulation	pas d'exonération

Code situation	Règles à appliquer lorsque le code ALD = 0 ou si la réponse est NON à la question « les soins sont-ils conformes au protocole ALD ? »	Code Justificatif d'exonération
1001	100 %	assuré ou bénéficiaire exonéré
1002	<ul style="list-style-type: none"> • PM2, HD2, HG2, MHU, PMH : 15% • PH4, PM4, PPI, HD4, HG4 : 45 % • autres : 100 % 	assuré ou bénéficiaire exonéré
1003	<ul style="list-style-type: none"> • 100% • PM2, HD2, HG2, MHU, PMH : 15% • PH4, PM4, PPI, HD4, HG4 : 45 % • autres : 100 % 	assuré ou bénéficiaire exonéré
1004	<ul style="list-style-type: none"> • PH2, HD2, HG2, MHU : 15 % • PH4, PPI, HD4, HG4 : 45 % • autres : 85 % 	FSV
1600	ni exonération, ni modulation	pas d'exonération
1601	100 %	assuré ou bénéficiaire exonéré
1602	<ul style="list-style-type: none"> • PH2, PM2, HD2, HG2, MHU, PMH: 15% • PH4, PM4, PPI, HD4, HG4 : 30% • autres : 100 % 	assuré ou bénéficiaire exonéré
1603	<ul style="list-style-type: none"> • PH2, PM2, HD2, HG2, MHU, PMH: 15% • PH4, PM4, PPI, HD4, HG4 : 30% • autres : 100 % 	assuré ou bénéficiaire exonéré
9000	ni exonération, ni modulation	pas d'exonération
9001	100 %	assuré ou bénéficiaire exonéré
9002	<ul style="list-style-type: none"> • PH2, PM2, HD2, HG2, MHU, PMH : 15% • PH4, PM4, PPI, HD4, HG4 : 30% • autres : 100 % 	assuré ou bénéficiaire exonéré
9003	<ul style="list-style-type: none"> • 100% • PH2, PM2, HD2, HG2, MHU, PMH : 15% • PH4, PM4, PPI, HD4, HG4 : 30% • autres : 100 % 	assuré ou bénéficiaire exonéré
9004	<ul style="list-style-type: none"> • PH2, HD2, HG2, MHU : 15 % • PH4, PPI, HD4, HG4 : 30% • HDA, HDE, HDR, PH7, HD7, HG7 : 65 % • Autres : 80% 	FSV
9020	non remboursé (cf. R18)	pas d'exonération
9021	non remboursé (cf. R18)	pas d'exonération
9022	non remboursé (cf. R18)	pas d'exonération
9023	non remboursé (cf. R18)	pas d'exonération
9024	non remboursé (cf. R18)	pas d'exonération

C.N.D.A

*Demande d'agrément
ou d'homologation
pour l'intégration d'une
fiche réglementaire*



ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

(Remplir 1 engagement par logiciel)

Je soussigné(e),, agissant en qualité de
pour la société....., atteste sur l'honneur que le logiciel
référéncé dans sa version n°¹, pour système (OS).....
intègre correctement :

. L'évolution liée à la fiche réglementaire n° _____

Version du cahier des charges de référence (CDC) :

Ou

Version du référentiel d'homologation (rayer la mention inutile) : DI version / TLA version ...

Identification des factures transmises sur le frontal du CNDA :

Tableau récapitulatif à compléter :

Carte CPS utilisée n° de facturation du PS	Date de transmission des cas de facturation :				Nom des Fichiers (Groupe de données 12 champ 2 ou Type 000 pos 50-55)
	N° Cas de tests	N° LOT	N° FACTURE	Régime	

Je joins à cette attestation la(es) copie(s) d'écran correspondant aux cas de tests non passants relatifs à la fiche réglementaire prise en compte².

Fait leà

Signature du représentant et cachet de la société

¹ évolution **obligatoire** du n° de version **sur les 4 premiers caractères** par rapport à la dernière version agréée.

² si prévus dans les cas de tests de la fiche réglementaire prise en compte.